

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION : 27 OCTOBRE 2022

DATE D’AFFICHAGE : 27 OCTOBRE 2022

PRESIDENCE de Dominique BAILLY, Maire, Vice-président de Grand Paris
Grand Est

LIEU DE REUNION : Maison du Temps Libre à Vaujours

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 28

PRESENTS : 16

VOTANTS : 21

ETAIENT PRESENTS : Dominique BAILLY, Guy VALENTIN, Guiseppina DI MINO, José GODINHO DA SILVA, Jacqueline SCHMIT, Claudine POLIPOWSKI, Jean-Noël TETARD, Linda AYACHI, Adrien BAILLY, Christiane FRANCOIS-LUBIN, Céline DEMETZ, Hélène RONDEAUX, Maouche CHABANE, Aziz ABDAOUI, Véronique AUGUSTIN, Stella HENRY.

ETAIENT EXCUSES : Christelle MARTINEZ à Guiseppina DI MINO, Stéphane PAU à José GODINHO DA SILVA, Guy ISDANT à Dominique BAILLY, Sylvie LECOQ à Céline DEMETZ, Laurent LHOSTE à Adrien BAILLY, Vincent SIEPAIO à Hélène RONDEAUX, Anthony BENOIT

ETAIENT ABSENTS : El Ouahhab ARBAOUI (parti à 19h15), Souraya ALIOUET, Inès MERBAH (partie à 19h10), Aïssam KROUNA (parti à 19h10), Walid MERBAH (parti à 19h10).

POUVOIRS : Christelle MARTINEZ donne pouvoir à Guiseppina DI MINO, Stéphane PAU à José GODINHO DA SILVA, Guy ISDANT à Dominique BAILLY, Sylvie LECOQ à Céline DEMETZ, Laurent LHOSTE à Adrien BAILLY, Vincent SIEPAIO à Hélène RONDEAUX,

SECRETAIRE DE SEANCE : Claudine POLIPOWSKI



Matière : Gouvernance
Service émetteur : Direction générale des services

Objet : Modification des membres de la commission municipale scolaire et petite enfance

Rapporteur : Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-22

VU le courrier de démission du 08 avril 2022 de Madame Martine FRANCHITTI de son mandat d'Adjointe au Maire et de Conseillère municipale

CONSIDERANT la nécessité de procéder au remplacement de Martine FRANCHITTI qui siégeait au sein de la commission vie scolaire et petite enfance,

Conformément aux dispositions du CGCT, le conseil municipal doit procéder à la nomination du membre remplaçant de Madame Martine FRANCHITTI.

Appel à Candidature : Madame Stella HENRY est candidate,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité à bulletin secret

Article 1 : DE NOMMER Stella HENRY au sein de la commission vie scolaire et petite enfance

Article 2 : Les crédits sont prévus au budget primitif 2022 aux articles concernés.



Article 3 : Le Maire, le Receveur Municipal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : Le Tribunal administratif compétent peut-être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine Saint Denis ou de sa publication /notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce même délai un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

Article 6 : la présente délibération sera transmise à :

Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis

Monsieur le Responsable SCG du RAINCY

Monsieur le Président du Centre Interdépartemental de Gestion

Ampliation sera insérée au recueil des actes administratifs et publiée selon la réglementation en vigueur.

Affichage de la présente délibération certifié avoir été effectué sur le site de la ville le

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Vaujours, le 4 novembre 2022


Maire,
Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est

« Certifié exécutoire
compte tenu de l'affichage
le
et le dépôt en Préfecture
le..... »

Le Maire,

Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est

